RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES DE SARL

Entre les soussignés :

Monsieur FAURE Jacques
né le 16 juin 1962 à SAINT JEAN DU FALGA (09)
demeurant 23½, rue Saint Denis 75002 PARIS
Célibataire,
nationalité Française

ci-après dénommé le cédant,

D'une part,

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 11/01/2024 Dossier 2024 00001136, référence 7544P61 2024 A 00294
Enregistrement : 1300 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Mille trois cents Euros
Montant reçu : Mille trois cents Euros

Et

La société SOCIETE GESTION HALLES, S.A.R.L. au capital de 503.053,67 € dont le siège social est 23½, rue Saint Denis [redacted] inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 321 213 883 représentée par Monsieur Jacques FAURE son gérant.

ci-après dénommé le cessionnaire,

d'autre part,

Il est d'abord rappelé ce qui suit :

Le cédant détient 27 parts de la société 38/58 REPUBLIQUE, société civile au capital de 762 euros dont le Siège social est situé [redacted] inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 393 596 754.

Son capital est composé de 50 parts sociales numérotées de 1 à 50, elles sont réparties de la façon suivantes :

Monsieur FAURE Jacques possède 27 parts en pleine propriété,
La société SOCIETE GESTION HALLES possède 23 parts en pleine propriété,

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts
Le cédant cède et transfert, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, qui accepte, 26 parts sociales de la société SCI 38/58 REPUBLIQUE qui lui appartiennent.

Article 2 : Prix
La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée moyennant le prix de VINGT-SIX MILLE (26.000,00) euros (ou : de 1.000,00 euros la part soit un montant total de 26 000,00 euros), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et dont il lui donne quittance.

[redacted]

[redacted]

Article 3 : Agrément
Aux termes de la délibération de l'assemblée générale des associés en date du 10/12/2023, la présente cession a été autorisée dans les formes et conditions requises par la loi. Une copie du procès-verbal de l'assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

Article 4 : Propriété
Le cessionnaire devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.
Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées, notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice en cours et des suivants.

Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Déclaration pour l'enregistrement
Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les parts cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et qu'elles n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.
Le cédant précise, en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

Article 6 : Formalités de publicité
Pour être opposable à la société SOCIETE GESTION HALLES, la présente cession devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.
Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront être déposés au greffe du Tribunal de commerce de PARIS accompagnés de deux copies des statuts modifiés certifiés conformes par le gérant et deux copies du procès verbal d'assemblée ayant délibéré sur cette modification statutaire.

Article 7 : Frais
Tous les frais, droits et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront supportés par Monsieur Jacques FAURE à l'exception de ceux liés à la modification éventuelle des statuts qui seront à la charge de la société dont les parts sont cédées.

Fait à Paris,
Le 18/12/2023,
En six exemplaires

[redacted]

Signature du cessionnaire

[redacted]

...ges du par notre société à la société GID.